

**CAPITAINE DE POLICE
PERRINE ROGIEZ-THUBERT**

L'AVEU DES INDICES

Manuel de thanatologie

**PRÉFACE DE
FRANCK THILLIEZ**

PAYOT

Que devient le corps après la mort ? Au sein de l'Identité judiciaire, le capitaine de police Perrine Rogiez-Thubert décrypte les scènes de crime – le décor, les personnages, les circonstances – et fait parler les indices.

Véritable plongée dans les entrailles du travail du policier, du technicien et du médecin légiste, *L'Aveu des indices* s'impose comme une référence. L'auteur nous fait aussi découvrir l'histoire de la police technique et scientifique, et les grandes affaires criminelles qui ont fait avancer la science.

L'aveu des indices

Capitaine de police
Perrine Rogiez-Thubert

L'aveu des indices

Manuel de thanatologie

PAYOT

Retrouvez l'ensemble des parutions
des Éditions Payot & Rivages
sur payot-rivages.fr

© Éditions Payot & Rivages, Paris, 2019
ISBN : 978-2-228-92302-6

PRÉFACE

Il existe environ cent quarante façons de mourir. Sans doute autant de tuer. Empoisonnement, noyade, électrocution, strangulation, la liste est longue. Meurtre ou accident ? Suicide ou crime maquillé ? Toute découverte de cadavre va entraîner des professionnels à mener l'enquête et à tenter de remonter aux origines du drame. Là où nous fermons les yeux face à l'abject, eux les ouvrent grands, avec un seul objectif : découvrir la vérité.

C'est à un passionnant voyage aux frontières de la mort que nous convie le capitaine de police Perrine Rogiez-Thubert. Avec vingt années de police technique et scientifique à son actif, elle expose avec une précision chirurgicale cette partie de l'enquête indispensable à la résolution des crimes. Le livre nous propulse au cœur de la scène fatale. Par l'œil acéré de cette professionnelle, nous analysons, un à un, les signes de la mort, pénétrons l'intimité du cadavre, recherchons la preuve scientifique, nous rendons autour de la table en acier et assistons à l'autopsie comme si nous y étions. Certains

diraient « il ne manque que les odeurs ». Ne nous en plaignons pas !

Au-delà de sa rigueur, sa richesse technique, le livre regorge de cas concrets exposés comme des problèmes à résoudre, et nous invite à enquêter. Saurions-nous déceler l'infime détail qui indique un faux suicide ? La victime a-t-elle tenu l'arme qui l'a tuée ou la lui a-t-on glissée dans la main ? L'ouvrage foisonne également d'anecdotes, de réponses à des questions étranges que n'importe quel lecteur ou auteur de roman policier s'est posées au moins une fois : un noyé coule-t-il ou reste-t-il à la surface ? Le cadavre d'une personne en surpoids refroidit-il plus vite que la moyenne ? Si vous tirez volontairement avec une arme à feu sur une personne déjà décédée, êtes-vous un assassin ?

La plume agréable, alerte, renforce le plaisir de lecture. L'auteur a su insuffler une âme à son livre, donner de la chair à son propre personnage qui nous guide au fil de notre sinistre épopée. Par ses impressions personnelles, elle nous interroge sur cet étonnant et difficile métier où la mort devient un compagnon de route. Que ressent-on lorsque, derrière la porte d'un appartement, nous attend un corps suspendu au bout d'une corde ? La capitaine de police partage avec pudeur ces difficiles moments où elle s'est rendue sur des crashes d'avion ou lorsqu'elle a foulé le sol du Bataclan, ce sombre 13 novembre 2015. Dire que quelques heures plus tôt elle se trouvait au Stade de France, lieu vibrant de vie et de joie, lui aussi frappé par l'une des attaques terroristes.

L'Aveu des indices est un véritable cabinet de curiosités, un guide thanatologique complet qui satisfera le

professionnel comme le néophyte, un voyage fascinant pour le lecteur de polar aussi bien que pour le romancier soucieux d'apporter de la crédibilité à son récit. En bref, un ouvrage indispensable.

Franck THILLIEZ

INTRODUCTION

Vingt-trois ans après ma première école de police, et dix-neuf ans après mon entrée dans la police technique et scientifique, l'affection que je porte à la « grande maison » est intacte. Au 36, quai des Orfèvres, l'Identité judiciaire s'impose comme une aide précieuse et indispensable à la résolution des enquêtes criminelles.

Œuvrer sur les scènes d'infractions, préserver les traces et indices ou encore assister à une autopsie constituent le quotidien des techniciens de scènes de crimes de ce prestigieux service. Une scène de crime est unique : son décor, ses personnages, ses circonstances. Sur chaque affaire, nous adaptons nos investigations scientifiques au théâtre du crime. Si les auditions, les perquisitions, l'entourage de la victime appartiennent aux enquêteurs saisis de l'enquête, l'Identité judiciaire s'évertue à faire parler les indices. La police scientifique s'attache à l'infinitement petit, à l'invisible trace. Il n'y a ni accoutumance ni routine sur une scène de crime. Chaque découverte de cadavre est singulière. Seule similitude à toutes ces

morts suspects : la présence d'un corps sur les lieux qui fera l'objet de constatations minutieuses.

La thanatologie définit l'étude de ces signes cadavériques qui vont permettre aux policiers d'étayer leurs premières hypothèses en observant le corps et ses indices *ante, peri* et *post mortem*. Prudence, si aujourd'hui l'échantillon microscopique peut se transformer en preuve irréfutable, les pièges sont nombreux ; passer à côté d'une tache suspecte ou d'une microgoutte de sang peut tronquer la suite des investigations. Les domaines forensiques opèrent de véritables miracles de nos jours. Néanmoins, des écueils jonchent le parcours du policier qui devra sans cesse aller au-delà des apparences et parfois de son intuition première. Fondée sur les écrits d'éminents médecins légistes, d'études de cas, et d'observations comparatives, la thanatologie assied les préceptes des constatations à effectuer face à une mort suspecte. Si la thanatologie s'apparente à la partie théorique, la partie pratique s'exerce au quotidien sur les scènes de crimes ou en salle d'autopsie. Les prémices thanatologiques remontent aux analyses réalisées par des scientifiques chinois en 1247. Depuis, nombre d'observations empiriques ont permis de faire progresser la science médico-légale, illustrée par des écrits ou des traités.

Mes études de criminologie et de thanatologie, ajoutées aux nombreux cas pratiques m'ont donné envie d'écrire, ou plutôt de décrire l'ensemble des phénomènes cadavériques, des manifestations posthumes et visuelles du corps humain et leurs influences sur l'enquête. Cet ouvrage se destine à la fois aux professionnels du crime – puisse-t-il leur livrer quelques indices forensiques – mais aussi aux passionnés de romans noirs, aux écrivains eux-mêmes, aux amateurs de faits-divers et aux

curieux qui souhaitent pénétrer le monde médico-légal. Le dessein de ce livre est de démêler les indices thanatologiques, de s'imprégner des techniques de criminalistique moderne, d'accéder aux méandres de la scène de crime... De visiter les coulisses de la mort suspecte.

La police technique et scientifique

Les prémices de l'Identité judiciaire

Alphonse Bertillon est né le 22 avril 1853. Il grandit au milieu des mesures en tout genre. En effet, son grand-père est l'inventeur du concept de « démographie » et son père, anthropologue de formation, va créer en 1874 le service de la statistique de la ville de Paris. Évoluant entre les nombres et les probabilités, Alphonse Bertillon se lancera non pas dans les mathématiques, mais dans la médecine. Même si ses résultats ne sont pas mauvais, sa santé fragile l'oblige à renoncer à la médecine. Son père, désappointé, le fait alors entrer à la Préfecture de police de Paris pour y œuvrer comme simple commis.

La jeune recrue a en charge de trier les fiches d'arrestations des individus interpellés, ou plus exactement des interpellés une nouvelle fois : les récidivistes. Et le récidivisme est un fléau difficile à endiguer. Bertillon a pour fonction de répertorier les fiches individuelles des délinquants connus des services de police. Il existe alors un

registre des condamnations et, depuis 1850, un casier judiciaire qui constitue le livret individuel, le *curriculum vitae* du délinquant. Mais, en 1879, lorsque Alphonse Bertillon entre dans la grande maison, la pièce d'identité n'existe pas. Pour prouver son identité, le délinquant fournit son livret d'ouvrier, son acte de naissance ou usurpe tout simplement un état civil. Aucun document officiel n'atteste son identité. En outre, en 1871, un immense incendie a ravagé les dossiers d'état civil du 4^e arrondissement ainsi que de nombreuses archives, détruisant à jamais les certificats de naissance de bon nombre de citoyens. Dès lors qu'un délinquant, un peu futé, est interpellé, il prétend être né dans le 4^e arrondissement de Paris.

Travaillant sous les combles de la Préfecture, Bertillon passe ses journées à trier les fiches des individus arrêtés. Il se dit que, indubitablement, parmi ces milliers de documents cartonnés, certaines correspondent aux mêmes malfrats, mais il ne peut en apporter la preuve. Alors face à cette tâche fastidieuse, il va s'inspirer du docteur Quételet qui travaille sur les mesures osseuses. Le jeune commis reprend cette anthropométrie osseuse à des fins judiciaires et propose d'utiliser ces données pour permettre d'identifier individuellement les récidivistes. Si ces données osseuses sont propres à chacun, pourquoi ne pas les relever lors de l'interpellation du délinquant afin de faire des recoupements et désigner les récidivistes ?

À la fin du XIX^e siècle, l'idée vient alors à Alphonse Bertillon de créer son propre système de reconnaissance par l'anthropométrie. Selon lui, une photographie et une identité déclarée ne suffisent plus pour lutter contre le récidivisme. Ce nouveau dispositif, appelé le

« Bertillonnage », permet de consigner les individus par neuf mesures osseuses considérées propres à chacun. Ce système anthropométrique s'inscrit comme infailliable pour éradiquer le récidivisme. Ailleurs, on se sert de ces mesures morphologiques, mais, à d'autres fins. En Italie, Cesare Lombroso, instigateur de la théorie du criminel-né, est convaincu qu'il existe des mesures somatiques communes aux criminels. Ainsi, peut-on lire que l'escroc possède une ossature corpulente ou que la mâchoire large symbolise le récidiviste. Même l'attrait pour l'alcool ou pour une sexualité déviante pourrait se mesurer grâce à des données physiologiques.

La Préfecture est sceptique et donne trois mois à Alphonse Bertillon pour faire ses preuves. De justesse, Bertillon parvient à réaliser sa première identification de récidivisme grâce à sa méthode. Ainsi il confond le nommé Dupont et le nommé Martin, interpellés à quelques mois d'écart. Bertillon prouve qu'il s'agit d'un seul et même individu. Dupont ayant modifié son identité lors de sa deuxième arrestation, il est donc considéré comme le premier récidiviste démasqué grâce à la méthode Bertillon... pour une tentative de vol d'une bouteille vide. Le Bertillonnage est donc né et il est viable. L'année suivante, en 1883, les principes de la photographie anthropométrique sont fixés. Désormais, tout suspect sait qu'une nouvelle arrestation le conduira droit en prison au vu des éléments relevés lors de sa prochaine interpellation. À l'anthropométrie osseuse et à la photographie s'ajoute le portrait parlé qui décrit minutieusement les caractéristiques physiques de l'individu : cicatrices, tatouages, etc.

Le Bertillonnage fait ses preuves et, peu à peu, les délinquants sont « bertillonnés » lors de leur passage

au dépôt de Paris. Un matériel est tenu à disposition des effectifs chargés de cette mission : un compas de proportion, un tabouret permettant à la personne de se présenter de face et de profil sans avoir à se relever. Fort de ce succès, Bertillon se voit inviter pour défendre sa théorie lors de congrès internationaux comme à Rome en 1885. L'assistance générale est édifiée de sa méthode et bientôt les polices étrangères reprennent ce système du Bertillonnage. La notoriété d'Alphonse Bertillon lui permet d'être nommé chef du service d'identification des détenus en 1887. Et, lorsque l'Exposition universelle de 1889 envahit Paris, un symposium mettant en vedette le père du Bertillonnage le hisse sur les plus hautes marches de la lutte contre la criminalité.

Bertillon poursuit son œuvre, sème la terreur dans la caste des délinquants et atteint son heure de gloire en 1892 lorsqu'il parvient à identifier formellement le célèbre militant anarchiste Ravachol. Sous l'impulsion du préfet Louis Lépine, l'Identité judiciaire est créée l'année suivante et, logiquement, Bertillon en est nommé le chef.

Tandis que l'anthropométrie judiciaire enchaîne les identifications, ailleurs, l'empreinte digitale fait son entrée en criminalistique moderne. Le dessin épidermique apparaît dès le quatrième mois de vie intra-utérine et se singularise en fonction des aléas fœtaux qui surviennent pendant la grossesse. Crêtes et sillons se forment et le dessin papillaire devient alors propre à chacun. Cette empreinte est unique et individuelle, même chez les jumeaux – chose que je ne peux que confirmer, ayant moi-même un lien gémellaire et fait les vérifications d'usage... Il y a peu de risques de détérioration du patrimoine papillaire, exception faite lorsque le derme

est atteint et nécrosé profondément. L’empreinte digitale est indélébile, et ce jusqu’à putréfaction du corps.

L’utilisation de l’empreinte digitale est très ancienne. Les Chinois y avaient recours pour « parapher » au bas d’un manuscrit lors de transactions mercantiles. Mais à l’aube du xx^e siècle, Francis Galton, homme de science britannique, assoit le principe de l’unicité des empreintes digitales et crée une classification nomenclaturée des dessins papillaires, venant ainsi mettre à mal la technique anthropométrique considérée par Bertillon comme étant la seule à permettre une identification irréfutable. Une rivale vient de faire son apparition...

Outre-Atlantique, Juan Vucetich, policier argentin, se rend sur une scène de crime. Infanticide. La mère est sur place et de lourds soupçons pèsent sur elle. Une trace visible de sang laisse apparaître, en surface, quelques crêtes papillaires. Vucetich compare par un système photographique la trace papillaire vermeille et l’empreinte digitale de la mère. La concordance dactylo-technique est positive. Mais, c’est surtout en Angleterre, que Galton, cousin germain de Darwin, travaille sur les empreintes digitales et publie son fameux *Finger Prints*. Selon le Britannique, la valeur des empreintes digitales s’avère supérieure à celle des données osseuses de Bertillon. Francis Galton affirme que l’unicité et l’individualité des empreintes papillaires permettront à la dactyloscopie (l’étude des empreintes papillaires) de remplacer l’anthropométrie judiciaire du jeune Bertillon, plus lourde à mettre en pratique. Bertillon, depuis son antre préfectoral, entend parler des travaux de Galton mais n’y prête pas attention. Nonobstant ce désinté-
rêt, en 1893, Galton vient en France visiter Bertillon. L’entrevue ne se passe pas de manière très cordiale.

Alphonse Bertillon, fier et sûr de son système, souhaite le prouver à l'Anglais et réalise sur son hôte une signalisation anthropométrique. Et lorsque aujourd'hui, nous regardons la photographie judiciaire de Galton, l'agacement du Britannique est perceptible...

Farouche zélateur des mesures osseuses, Bertillon, père de l'anthropométrie judiciaire, n'est pas un fervent admirateur des vertus promises par le dessin épidermique. En dépit de l'effervescence du système dactyloscopique, il s'évertue à continuer sur sa lancée. Cependant, soumis à la pression de ses supérieurs, forts inspirés par la police étrangère et leurs premiers résultats, Bertillon doit aussi relever les empreintes digitales des individus interpellés. Il s'incline donc et adopte l'apposition de l'empreinte de quatre doigts de la main droite, uniquement de la main droite, ce détail aura son importance. Ce relevé papillaire concerne d'abord les femmes et les mineurs avant de se généraliser à toute la population délinquante. Pour Bertillon, la prise de ces quatre empreintes digitales est une donnée morphologique, un signe anthropométrique parmi d'autres qui vient compléter ses fameuses fiches conservées dans les méandres de la préfecture de la Seine. Si le Bertillonnage demeure un système connu et reconnu de tous, la renommée de son père fondateur est remise en question en 1899.

Bertillon commettra en effet une lourde erreur lors du procès Dreyfus. Nommé expert afin de donner ses conclusions graphologiques sur le fameux bordereau. Bertillon est formel, Dreyfus est bien l'auteur du document. Selon un procédé dit « d'autoforgerie », le capitaine aurait falsifié sa propre écriture. Mais la graphologie n'est pas du tout la spécialité du chef de l'Identité judiciaire. A-t-il cédé à une pression

quelconque ? La bévée d'Alphonse Bertillon n'est heureusement pas fatale pour Dreyfus. Et les contres-experts auront vite fait de démonter la théorie du chef de l'Identité judiciaire. Pendant ce temps, outre-Manche, le Royaume-Uni a cessé l'anthropométrie et se consacre pleinement à la dactyloscopie par l'abandon des prises des mesures osseuses, désormais remplacées par les relevés d'empreintes digitales. Nous sommes alors loin de penser que ces quelques crêtes vont révolutionner le monde de la preuve.

Affaire Scheffer

Paris, 1902. La capitale l'ignore, mais elle traverse la « Belle Époque » – cette période de progrès social, financier, technologique et politique durera jusqu'en 1914. Paris attire les foules, et ce depuis l'Exposition universelle et sa Dame de fer. Paris libre, Paris frivole, attire aussi les gens de la campagne. L'exode vers la ville explose. Pourtant, la métropole, c'est aussi les dures journées de labeur même si cette année 1902 voit la durée de travail journalier réduite à neuf heures pour les enfants.

En ce début de xx^e siècle se développent les lieux de distraction et les maisons de plaisir. Mais ces endroits voient aussi croître le vandalisme, la dépravation et l'alcool qui coule à flots – souci majeur malgré diverses lois venues renforcer le contrôle des débits de boissons. Si les usines et les manufactures prospèrent et offrent du travail, à proximité, les tentations sont grandes, les cabarets parisiens pullulent, et avec eux les sources de débauche et d'immoralité. La criminalité augmente. Afin de se faire une idée sur la sociologie criminelle d'antan,

il faut maîtriser l'origine et la nature des délits. La cupidité apparaît comme un mobile récurrent, à l'instar de la vengeance et des dissensions familiales.

En 1902, la France enregistre environ 170 000 crimes et délits de droit commun, dont plus de la moitié commise par une population récidiviste. Le « profilage » n'existe pas, mais nous savons que le délinquant d'alors est majoritairement nomade. Il erre, alors même que le vagabondage est punissable. Le législateur sanctionne celui « dont le style de vie varie, celui qui n'a pas de point d'attache ». Il faudra attendre le début des années 1990 pour qu'un style de vie hors normes ne soit plus considéré comme un délit.

Le jeudi 16 octobre 1902, à 17 h 40, Joseph Reibel quitte l'immeuble du 157, rue du Faubourg-Saint-Honoré à l'enseigne du Médical-Dentaire. Il sort de cet appartement cossu que son patron utilise comme lieu de travail. Le docteur Auguste Allaux possède en effet, au deuxième étage, son cabinet dentaire composé de huit pièces, d'une salle d'attente pour les clients et de salons d'opérations. Il habite par ailleurs dans un hôtel particulier des Batignolles. Chaque soir en partant, il demande à Joseph Reibel, âgé de quarante-cinq ans, et depuis douze années employé à son service de verrouiller la porte. En temps normal, le dentiste dîne tous les soirs dans la place après son travail, et Reibel est chargé de préparer et de servir le souper. Mais le jeudi, le docteur assure la permanence dans un hôpital voisin. Le domestique aime à s'enivrer et, en ce soir de relâche, il se rend chez Cayla, le marchand de vin du quartier, où il a ses habitudes. Dehors l'automne aime marquer son territoire de ses colères glacées et il pleut des hallebardes. Reibel ingurgite à la hâte une absinthe et regagne la rue

du Faubourg-Saint-Honoré car il sait pouvoir y trouver une petite chambre de service que le praticien possède au quatrième étage. Il remonte et entreprend de se préparer un repas chaud.

À 18 h 15, Mme Baltet, la voisine du premier étage, entend des bruits sourds, des déplacements bruyants, et des cris étouffés provenant du cabinet médical. Elle en déduit qu'une opération dentaire douloureuse est en cours. Le calme revenu, la nuit s'installe définitivement sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré qui voit la multitude des passants se presser sous les becs de gaz pour regagner leurs logis. Le 17 octobre 1902, à 9 heures, Marcel Letard, l'aide du docteur, se présente à la porte, et, en vain, multiplie les sonneries. Le docteur Allaux ne tarde guère. Ce dernier, inquiet des déclarations de son adjoint, pénètre les lieux et traverse le vestibule sans rien noter d'anormal. Puis continuant la visite de l'appartement, il tombe sur le corps sans vie de son domestique, Joseph Reibel. À 9 h 30, avisés de la macabre découverte, le commissaire Prélat des Champs-Élysées et son secrétaire l'inspecteur Magnan se rendent sur place et procèdent aux premières constatations. L'appartement de style classique et bourgeois des années 1900 est très chargé en tentures et en tapis bariolés. Les tissus sont ornés de feuilles, de fleurs ou de fruits exotiques inspirés de la récente Exposition universelle. Dans ces grandes pièces sombres, tout est encapuchonné de lourds tissus : la cheminée du cabinet, les canapés bas et le lustre central du salon. Même le piano à queue est recouvert sur sa totalité d'un velours brodé de franges, de passementeries, et ostensiblement tatoué du grand A de l'initiale de son propriétaire. L'ensemble des semainiers, tables de jeu et consoles exposent leurs lots d'objets précieux, des

bustes en biscuit, des bronzes animaliers, des chandeliers, ou des tableaux de petits maîtres.

Tout ici attire l'attention et la convoitise. Le secrétaire du grand cabinet a été fouillé, 1 600 francs ont été volés. Dans la salle à manger, le buffet a été ouvert sans être fracturé et diverses pièces d'argenterie et de ruolz ont disparu. Dans la cuisine, le gaz flambe encore. Le dîner préparé stagne sur le fourneau éteint, à côté duquel se trouvent aussi une serviette tortillée et un tablier souillé de légères taches de sang. Un morceau de fromage, du raisin et une bouteille de vin à moitié vide trônent sur la table. Plus loin, on peut voir une bouteille de rhum et deux verres, ainsi qu'une boîte de cigares déjà bien entamée. Dans le cabinet de travail principal, deux vitrines ont été mises à nu. Une cinquantaine de porte-empreintes en melchior ou en cuivre, des pièces de chirurgie et des feuilles d'or servant à l'aurification des dents sont manquantes. Mais l'objet qui a vraisemblablement focalisé l'attention des auteurs du fric-frac est un médaillier en bois brun doté de deux portes vitrées. La serrure a été arrachée. Cette vitrine recèle plusieurs centaines de pièces de monnaie de tous types et de toutes valeurs. Beaucoup semblent avoir disparu. La vitre du battant droit a cédé dans sa partie supérieure gauche à la suite d'un coup reçu, laissant un passage triangulaire d'une trentaine de centimètres de côté. Un bras tendu aura suffi pour se servir dans les plaques de feutrine disposées verticalement à la manière de celles qu'on trouve exposées dans les musées. Les enquêteurs se dirigent ensuite vers l'homicidé. Un caniche noir est couché sur son défunt maître et grogne dès que quiconque s'approche.

Après de longues « négociations », le chien est arraché au cadavre. Les constatations sur le corps peuvent commencer. La mort du malheureux remonterait à plusieurs heures au vu de la roideur du corps. L'homme est allongé sur le dos. Ses jambes légèrement écartées dépassent dans le vestibule, le bassin reposant sur la marche menant au cabinet de la caissière. Ses épaules et sa tête sont en appui sur une petite chaise basse de type chauffeuse. Il est habillé d'un gilet noir, d'une chemise de coton, d'un pantalon déboutonné, d'un tablier bleu, et chaussé d'épais souliers dotés de clous. Sa gorge est entourée d'une serviette de cuisine peu serrée. La bouche est ouverte et les yeux hagards. Plusieurs plaies peu profondes qui pourraient correspondre à des coups d'ongles sont visibles sur le visage. Des égratignures parsèment le cou. Une ecchymose apparaît sur la poitrine. Les effets en désordre suggèrent une lutte acharnée. Au pied du corps, les policiers découvrent un mouchoir brodé de la lettre A et une pierre de collection provenant d'une vitrine du salon consacrée à la géologie. Comprendant le caractère criminel de cette scène, le commissaire Prélat avise le procureur sans délai.

M. Socquet, le médecin légiste, se prépare à pratiquer l'autopsie. M. Bertillon, chef du service de l'anthropométrie, se rend sur les lieux. Même si j'ai eu maintes fois l'occasion de regarder les photographies réalisées à l'époque, certains détails m'échappent encore, car les lieux sont sombres, les angles de vue restreints et le nombre de clichés, très limité. Ces derniers ne concernent que le cadavre et quelques objets renversés ou brisés constituant au total un dossier de cinq prises de vue. L'œil avisé de Bertillon s'intéresse à la vitrine du médaillier fracturé. Quatre traces digitales sont visibles sur le bris

de vitre. Trois sont localisées sur la face intérieure de la vitre et une sur la face extérieure, prouvant ainsi que les débris de verre ont été extraits à l'issue du bris de la vitrine. Bertillon transporte ces précieux indices jusqu'à son antre, au service d'anthropométrie. Les traces photographiées sont comparées aux empreintes de la victime mais aucune analogie n'apparaît. Les constatations réalisées dans la « maison du crime » sont relayées dans la presse et les journaux de l'époque annoncent une enquête difficile, sans suspect, ni soupçon. Les témoignages orientent très vite les limiers vers la piste crapuleuse et ciblent l'entourage immédiat du domestique. On sait Joseph Reibel homosexuel et les noms de ses amants sont transmis aux services de police.

À l'époque, l'homosexualité constitue non seulement un outrage aux bonnes mœurs mais surtout un délit pénal. En plus de son goût pour l'alcool, Reibel amènerait chez lui des hommes aux allures étranges. Se pourrait-il qu'un soir d'ébriété, il ait vanté l'immense fortune de son employeur ? Pendant ce temps, sous les combles du palais de justice, Alphonse Bertillon compare les quatre traces digitales aux centaines de fiches cartonnées dont il dispose. Le miracle se produit au cours de ce travail fastidieux. Bertillon parvient à une concordance frappante (comparaison positive, dirons-nous aujourd'hui) entre ces traces papillaires et les empreintes de la main droite, apposées sur l'une des fiches en sa possession. Le petit carton ocre révèle le nom de l'élus : Henri-Léon Scheffer, arrêté quelques mois plus tôt, le 9 mars 1902, pour vol et abus de confiance. Scheffer est bien le « propriétaire » des traces digitales retrouvées. Il semblerait que le nom de l'amant, au milieu d'autres, avait été au préalable transmis à Bertillon afin de cibler

ses comparaisons. Chose certaine, Scheffer est déjà sous surveillance au moment de son identification par les empreintes papillaires.

Le 18 octobre 1902, le suspect est en cavale depuis le 16 octobre au soir, jour du meurtre. Il a quitté son garni parisien pour rejoindre la cité phocéenne. Une souricière est mise en place. L'arrestation de Scheffer est imminente. On diffuse son signalement : « Taille 1,73 m, corpulence ordinaire, allure élancée, yeux bleu ardoise clair, paupières tombantes, regard fuyant, cheveux blond-roux foncé, moustaches blond-roux clair assez fournies, dents très belles et espacées, beau garçon de mise soignée, type du domestique désœuvré. » Cet individu aux mœurs déplorables dit avoir servi dans l'artillerie, d'où son surnom de « Georges l'artilleur ». On lui connaît le costume suivant : chapeau melon noir ou mou, de forme ronde qu'il porte en arrière de la tête. Petit veston serré. Pantalon foncé à raies très fines. Il parlerait l'allemand et aurait l'accent alsacien.

Pendant ce temps, à Aubervilliers, la maison de la mère de Scheffer est mise sous surveillance. Une réquisition ordonne aux services postaux de saisir toute correspondance lui étant adressée. À Paris, l'autopsie est pratiquée sur le corps de Reibel. Les conclusions sont formelles. Décès par asphyxie résultant d'une strangulation. À 8 heures, une lettre envoyée depuis Marseille, le dimanche 26 octobre, trahit Henri-Léon Scheffer. Ce dernier s'est réfugié à l'Hôtel de Marseille. Dans son épître, Scheffer explique à sa mère son départ soudain en raison de ses liens d'amitié avec Reibel, qui feraient de lui le parfait suspect. Il nie être l'auteur de l'assassinat. À 22 heures, un homme tout de noir vêtu, veston, pantalon et chapeau de feutre mou se présente à

la permanence de la police marseillaise. Scheffer vient se livrer. Il dit avoir vu son signalement dans le *Petit Journal* et sentir une présence policière dans son sillage. Il veut s'expliquer pour être enfin tranquille avec cette affaire. Georges l'artilleur se défend énergiquement d'être un assassin et adopte une version qu'il conservera jusqu'à l'issue de son procès. Scheffer n'aura de cesse d'affirmer avoir préparé le cambriolage du cosu cabinet avec son ami et amant Joseph Reibel, avant que les choses tournent mal et qu'il le tue accidentellement.

Le 14 mars 1903, quelques mois seulement se sont écoulés depuis les faits. La presse se fait l'écho de ce retentissant procès dont la durée de deux jours paraît bien courte aujourd'hui pour le jugement d'un crime. Les vies des deux protagonistes sont passées au crible. De prime abord, la victime ne vaut guère mieux que son meurtrier. Cependant, Reibel, dont la probité est reconnue, est présenté comme un personnage porté sur l'alcool mais respectueux de son maître. Roublard inoffensif, aimant chaparder quelques cigares à M. Allaux mais s'engouffrant plus dans l'immoralité que l'illégalité. Sa plus grande faiblesse étant de fréquenter des gens louches, auprès desquels il s'encanaille. Scheffer a le regard fuyant. Ancien cocher-livreur de profession, il s'exprime en bon français avec calme et assurance. Sa grande facilité de langage le conforte dans une position d'homme sûr de lui. D'ailleurs, il ne redoute pas la peine capitale. Estimant bénéficier de circonstances atténuantes, il se défend d'être l'auteur d'un meurtre mais juste acteur d'un triste accident. Aux dires de Georges l'artilleur, les deux hommes s'étaient accordés pour cambrioler le chirurgien-dentiste qui possédait beaucoup d'argent et de pièces de valeur. Le larcin commis,

les deux tourtereaux se seraient servi un copieux repas avant d'envisager le partage du butin.

À cet instant du procès, Scheffer sera contredit par les conclusions médicales qui contestent l'hypothèse d'un repas – même frugal – partagé peu de temps avant le décès. Le docteur Socquet est formel : le contenu gastrique de l'amant ne révèle aucune présence d'aliment. Scheffer insiste, c'est à l'issue du dîner que les choses auraient mal tourné : Reibel exige une part plus importante que celle de son complice et une dispute éclate. Cette dissension entraîne Henri-Léon dans une colère non maîtrisée. Scheffer affirme s'être jeté sur son complice et l'avoir saisi à la gorge. Joseph tombe à terre. L'artilleur lui attache les pieds et les mains pour qu'il ne puisse s'échapper avec l'argent. Il place une serviette de cuisine dans la bouche du domestique pour l'empêcher de crier – serviette utilisée pour le bâillonner, nullement pour l'étrangler, insiste-t-il. Joseph perd connaissance. Scheffer tente de lui prodiguer les premiers soins. En vain. Reibel mourra d'un décès par strangulation. En reconnaissant ses actes, Scheffer tente d'atténuer sa responsabilité et escompte un verdict indulgent. Pour son avocat, il n'y a pas de préméditation, auquel cas, soulève-t-il, Scheffer, sachant manier les armes, aurait utilisé un poignard ou un pistolet, mais n'aurait pas agi à mains nues...

Le 15 mars 1903, la cour accuse Scheffer de meurtre suivi de vol. Le ministère public réclame le châtiment suprême. Le verdict tombe. Scheffer évite la peine capitale. Il gardera sa tête pour accomplir les travaux forcés auxquels il est condamné à perpétuité sur la base de ses empreintes digitales. Âgé de vingt-six ans, il décédera au bagne trois années plus tard. Assassinat ou accident,

qu'importe ! L'affaire Scheffer est une prouesse mondiale sans précédent. Un dessin papillaire et quelques grammes de sudation ont permis de résoudre une enquête criminelle. On réalise aussi que la trace digitale perdure après le passage d'un individu et peut prouver la présence de ce dernier sur les lieux, voire sa culpabilité.

Les traces digitales se révèlent indispensables notamment lorsque l'auteur est inconnu dans l'entourage de la victime. La preuve par la signature papillaire est nécessaire quand le meurtrier ne laisse aucun indice compromettant. Enfin, lorsqu'il n'éprouve pas le besoin de se repentir et ne vit pas tourmenté par ses actes. Scheffer – trahi par sa signature digitale – attise la presse : « Assassins, portez des gants » titre *L'Aurore* quelques jours plus tard. La population criminelle l'a bien compris, se risquer à mains nues va devenir problématique. La sudation papillaire s'accélère en cas de stress ou de nervosité. Qu'à cela ne tienne, ils protégeront leurs mains ! Celui qui s'intéresse à la police technique et scientifique ne peut ignorer l'affaire Scheffer. Pourtant, le protocole veut que, dans les dossiers criminels, ce soit le patronyme de la victime qui titre le fait-divers et non celui de son meurtrier. Le malheureux Reibel est pourtant relégué au second plan et rares sont les initiés qui savent même qu'il fut gardien de la paix...

Pour la première fois, une preuve scientifique permet de résoudre une enquête policière. La dactyloscopie a pris de court les investigations traditionnelles. Même si Scheffer était déjà suspecté par la Sûreté, la preuve de sa participation aux faits résulte, seule, du travail de comparaisons dactyloscopiques. Georges l'artilleur, dénoncé par ses empreintes papillaires, ne réconcilie toutefois pas Bertillon avec la dactyloscopie. Si ce dernier est élevé au

rang de savant, lui n'élève pas les empreintes digitales au rang de valeur probante. Même à l'issue de l'affaire Scheffer, Bertillon émettra encore des réserves et continuera longtemps à conserver le classement anthropométrique alors que tous ses confrères l'ont abandonné. Aux prémices de la dactyloscopie, les premiers relevés d'Alphonse Bertillon comprenaient la prise d'empreinte d'un seul doigt et se limitaient à la population criminelle des femmes et des mineurs. Puis le classement des dermatoglyphes s'est étendu à tous les délinquants et à quatre doigts de la main droite. Scheffer s'en serait donc sorti s'il avait été gaucher...

L'après-dossier Scheffer

Confondu par sa propre première mondiale, Bertillon signale désormais les délinquants en relevant les empreintes de la totalité des dix doigts. Ainsi les fiches dactyloscopiques comprennent un véritable relevé décadactylaire à compter de 1904. Deux ans plus tard, déception du chef de L'Identité judiciaire lorsque le ministère de la Justice conclut à la supériorité de la valeur des empreintes digitales sur l'anthropométrie dans le domaine de l'identification. Parallèlement, La police technique et scientifique se développe et Edmond Locard commence à faire référence dans le domaine. Il vient travailler aux côtés de Bertillon durant trois mois en 1908, mais le jeune scientifique lyonnais se plaint du caractère peu malléable de Bertillon. La collaboration ne se passe pas très bien. Alphonse Bertillon voit d'un mauvais œil l'émergence de ce jeune docteur sur son territoire.

Lorsqu'en 1911, l'éminent professeur Balthazar exprime ses formules mathématiques, attestant de l'absence de risque d'avoir deux individus possédant les mêmes dessins digitaux, Bertillon chute de son piédestal, car il sait qu'une telle affirmation va entraîner la désuétude du Bertillonage. La dactyloscopie est désormais utilisée par toutes les polices étrangères qui abandonnent peu à peu le Bertillonage. Alphonse Bertillon poursuit malgré tout son anthropométrie judiciaire, mais il perçoit bien qu'une révolution de l'identification criminelle se prépare. Toutefois, regain de succès pour Bertillon en 1912, lors du vol du tableau de la *Joconde* en Italie. Grâce à un relevé de traces digitales sur le cadre de l'œuvre, Bertillon parvient à mettre un nom sur le voleur : Vincenzo Perrugia. Le comble, lorsque l'on sait que l'affaire est résolue grâce à la dactyloscopie et non grâce à l'anthropométrie.

Côté vie privée, Bertillon vieillit et son état de santé faiblit. Souffrant d'une anémie pernicieuse, il est contraint de subir des transfusions de sang. L'une d'elles lui sera fatale, et il décède en son domicile parisien le 13 février 1914. Avant de mourir, les gestes d'Alphonse Bertillon sont ralentis par la fatigue. Les chiffres, les calculs et les mesures auxquels il se consacre lui donnent beaucoup de migraines. Toute sa vie, Bertillon aura lutté contre la criminalité, aura multiplié les données nomographiques, les paramètres mathématiques. Que se passe-t-il dans la tête de cet homme juste avant de décéder ? Voici, en substance, ce que M. Richard Marlet, ancien chef de l'Identité judiciaire s'est plu à imaginer : « Leur premier souci sera de détruire mes fiches de mensurations. Mon système [d']anthropométrie osseuse sera renversé par le système

des empreintes digitales. L'Identité judiciaire doit évoluer, c'est la police de demain. L'anthropométrie, la dactyloscopie. Toutes ces techniques tendent à prouver l'individualité de chacun. Et si le sang, la salive, l'odeur étaient aussi uniques et propres à chaque individu ? Cette singularité et cette unicité pourraient être très utiles lors de l'étude des traces et indices. Tout est trace : semelle, balle... Ces éléments méritent qu'on les recherche sur les scènes de crime.

« Il faut établir une norme, des règles dans l'exécution du travail d'Identité judiciaire pour accomplir à bien ces tâches minutieuses. Peut-être utiliserons-nous la chimie et la physique, les poudres, la lumière, la vapeur, pour révéler des indices invisibles à l'œil nu... Le local archives de fiches cartonnées ne suffira pas pour approvisionner la police en source d'identification, il faudrait des grands fichiers de référence qui permettront les comparaisons car tout élément se mesure, et un élément qui se mesure est un élément qui se compare. Il faudra aussi des machines capables d'ingérer de grands nombres, des instruments dotés d'une immense mémoire, aptes à détenir des myriades d'informations ! » Écrit visionnaire ou fantasmé ? Dès 1915, un buste à l'effigie d'Alphonse Bertillon est dressé. Aujourd'hui, il trône encore à l'entrée de l'Identité judiciaire, tel un père fondateur veillant sur ses élèves et ses successeurs. Son adjoint Edmond Bayle créera un laboratoire de police scientifique en 1916 et deviendra lui-même successeur de Bertillon à la tête du service. Bayle mourra assassiné en 1929 alors qu'il se dirigeait, un matin, à pied, vers les locaux de l'Identité judiciaire pour y prendre son service. Son meurtrier, interpellé de suite, reconnaît les faits et s'exclame avoir agi sous la colère, furieux des

conclusions d'une expertise menée par Edmond Bayle lui-même. Enfin, en 1960, l'Identité judiciaire quitte les combles du palais de justice pour s'installer au 3, quai de l'Horloge, où nous avons œuvré jusqu'en 2017 avant de nous installer au Bastion, porte de Clichy.

La police technique et scientifique aujourd'hui

Imaginons un instant que le téléphone qui relie l'état-major du 36, quai des Orfèvres au service régional d'identité judiciaire de Paris, sonne à nouveau et demande l'intervention de techniciens de scène de crime au domicile de M. Allaux. L'Identité judiciaire ne se déplaçait pas en équipe. Ainsi Bertillon, en octobre 1902, se rend seul, sur le théâtre du crime. Aujourd'hui, pas moins de quatre effectifs du service se dépêchent sur place. En 1902, la police se dépêche encore en voiture calèche. Depuis, les progrès automobiles permettent aux policiers de faire diligence vers la maison du crime. Un périmètre de sécurité est immédiatement installé afin d'éviter une invasion de badauds et un risque de pollution des abords de la scène d'homicide. À l'époque de l'affaire Scheffer, voisins et curieux s'amassent jusque sur le palier du docteur Allaux.

Les tenues actuelles portées lors des constatations techniques sont adaptées, bien loin de la redingote et du chapeau mou portés en début de siècle dernier par la Sûreté. La recherche de traces et d'indices était ténue et sommaire. Importaient surtout les témoins, la réputation de la victime, le mobile et l'aveu. Aujourd'hui, l'Identité judiciaire investit la maison du crime ne laissant le

champ libre aux enquêteurs qu'à la suite d'une multitude d'opérations complexes et minutieuses. La fixation des lieux tout d'abord par la prise de vues photographiques de sécurité qui consiste en quelques vues générales. Puis vient le positionnement des cavaliers matérialisant les indices visibles. Numérotés et millimétrés à côté de chaque indice découvert, les cavaliers complètent cette première approche. Ces petits chevalets permettent de les situer dans l'environnement, de manière à pouvoir photographier tout ce qui paraît important et primordial. Des clichés sont ensuite réalisés allant du général au particulier. Dans nos archives, nous ne retrouvons que six clichés de l'affaire Scheffer. Aujourd'hui, plus d'une centaine de photographies sont nécessaires pour geler la scène de crime.

Personne ne peut avoir à connaître une scène de crime, mis à part les enquêteurs, la victime et l'auteur. La victime nous fait défaut ; en revanche l'auteur, en cas d'aveux ultérieurs, doit pouvoir détailler les lieux, corroborer les clichés et concourir de la manière la plus juste à la manifestation de la vérité selon ses propres souvenirs. Bien des erreurs judiciaires ont ainsi été évitées du fait d'affabulateurs incapables de donner le moindre détail de leurs prétendus méfaits.

Les planches réunies en album papier et dossier numérique suivent l'épaisse procédure depuis les enquêteurs jusqu'aux jurys d'assises.

En matière de photographie, j'ai connu la période de l'« argentique » et la crainte de ne pas réussir un cliché. Figurer une scène de crime est essentiel. Ce travail de constatations qui consiste à passer les lieux au crible de l'objectif ne peut être bien fait qu'une seule fois. Dès les investigations commencées, nous ne reverrons

jamais les choses à leur place originelle. La fixation par la photographie est l'unique preuve visuelle. Je préférerais donc doubler certaines prises de vue afin d'être sûre d'obtenir un résultat adhérent à la réalité, qui puisse un jour à nouveau servir, comme lors des reconstitutions réalisées durant l'instruction et se produisant souvent plusieurs années après la perpétration du meurtre. L'année 2005 annonça l'ère numérique en identité judiciaire, et la possibilité pour nous de vérifier notre travail sur les lieux, quel soulagement ! À présent, la photographie des lieux est en 3D, souvent associée à des vues panoramiques et une séquence vidéo des lieux de l'infraction. Afin de visiter virtuellement la maison du crime, il est possible de réaliser un panoramique à 360°. Ce procédé s'effectue grâce à six prises de vue et permet de se promener sur les lieux.

Bertillon dresse un plan des lieux, et à l'aide de ficelles, système appelé l'« abaque redresseur », il étrenne le système métrique afin de mesurer les indices et les espaces les séparant. Le plan des lieux est toujours réalisé, mais de façon bien plus moderne grâce à des logiciels dédiés. L'association des moyens de fixation de la scène de crime, réalisés de manière informatique, parvient à nous restituer « l'ambiance » telle que la scène de crime se présente à nous lorsque nous la découvrons. L'une des diligences prioritaires est la mise en œuvre de la recherche optique au moyen d'appareils ou de produits toujours plus performants, type Crimescope ou Bluestar®, qui permettent de déceler fibres, traces invisibles, fluorescentes ou nettoyées, sang, os, liquide séminal. Des prélèvements insectologiques peuvent être effectués ainsi que des extractions de traces odorantes.

Des moulages de traces de pas ou des transferts de traces de semelles sont désormais possibles.

La position du corps de Reibel, les objets tachés de sang, les liens, les divers lieux de fouille dans l'appartement de la rue du Faubourg-Saint-Honoré auraient fortement attiré notre attention. Mais « Georges l'artilleur », l'auteur du crime, n'avait pas à s'en soucier, d'ailleurs dans quel intérêt ? Le patrimoine génétique unique à chacun était méconnu, tout juste venait-on de découvrir en Autriche l'existence des différents groupes sanguins. Il faudra attendre la fin des années 1980 pour que sir Alec Jeffreys permette à l'ADN de devenir un élément de preuve quasi irréfutable. Désormais, le moindre élément pileux, la moindre fibre ou tache d'origine indéterminée doivent être relevés sur la scène d'infraction. La fragilité de ces indices oblige à réaliser les prélèvements dès le début des constatations techniques. Toute une panoplie de pinces stériles, d'écouvillons, et autres conditionnements est employée pour ne pas altérer ni polluer les indices.

En 1902, le fameux torchon souillé attire l'attention du commissaire et de ses adjoints. Pour autant, lorsqu'ils quittent les lieux, le torchon demeure sur place. Il s'écoulera plus de vingt-quatre heures, avant qu'un policier ne revienne récupérer l'objet du délit. La saisie du torchon ne servira pour aucune analyse, puisque les recherches biologiques n'existent pas, mais le torchon sera adjoint à la procédure comme réelle pièce à conviction, pour étoffer le dossier, tant ce dernier est vide...

De nos jours, de tels indices susceptibles de fournir des renseignements sont emportés par les enquêteurs et placés sous scellés afin d'en garantir toute l'intégrité. Une fois la scène de crime passée au peigne fin, les techniciens de l'Identité judiciaire peuvent quitter les lieux,

la conscience tranquille. En principe, les constatations techniques terminées, il n'y a plus lieu pour nous d'y retourner. Le travail des « hommes en blanc » a profité des avancées technologiques de ces dernières décennies. Dès lors, plus question pour eux de laisser passer la moindre trace papillaire même considérée comme difficile à exploiter. Le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) constitue une base nationale de données qui permet d'obtenir des résultats d'identification rapides et sûrs. Détaillons un peu ces traces papillaires, visibles à l'œil nu ou « latentes », c'est-à-dire nécessitant un moyen de révélation mécanique ou physico-chimique.

Lorsque Bertillon découvre les quatre traces digitales sur la vitre brisée du médaillier, il passe une poudre de plombagine afin de les révéler en les contrastant. Il quitte la scène de crime, emportant avec lui les précieux indices jusqu'à son antre. Ces quatre traces digitales découvertes sur les lieux par Bertillon seraient considérées aujourd'hui comme des traces « d'école » par nous, dactylotechniciens, tant elles sont belles et nettes. Il n'en reste pas moins que la trace papillaire reste à ce jour une importante source d'élucidation d'affaires. Nombre de poudres aux nuances teintées et aux pouvoirs distincts ont été créées depuis 1902. La révélation de ces traces papillaires peut aussi se faire à l'aide de procédé physico-chimique comme l'ester de cyanoacrylate ou la ninhydrine. Si la trace mérite d'être exploitée informatiquement, ce sera le traceur, dactylotechnicien aguerri et véritable œil de lynx, qui aura pour mission de l'étudier, de la comparer. Il pénétrera ce patrimoine dermique, verra défiler des milliers de crêtes et sillons, et validera ou non les hypothèses que lui fournira le FAED. À ce jour, la base de données compte cinq millions deux cent

mille individus et trois cent mille traces non identifiées. Les traces palmaires sont, depuis 2010, insérées dans le fichier automatisé des empreintes digitales, ce qui accroît la possibilité d'identification – et les prémices sont prometteuses –, mais aussi la charge d'un travail déjà laborieux et précieux. Terminons par le cadavre que nous entourons des plus ferventes attentions.

La victime est déshabillée intégralement. Les plaies ou les blessures sont photographiées. Dans le cas d'une suspicion de décès par arme à feu, ou du moins lorsque l'on suppose qu'il y a eu usage d'une arme, des tests atomiques sont réalisés sur les mains du défunt afin de rechercher des résidus de tir. On laisse la parole au cadavre, car il est presque toujours porteur d'indices précieux, on l'observe, on le scrute, on l'étudie. Les signes cadavériques renseignent l'enquêteur dès la découverte du corps. Le délai *post mortem* et la nature du décès sont approchés au plus près grâce à la thanatologie médico-légale.

Aujourd'hui, un relevé quasi systématique des empreintes papillaires est réalisé lors de l'arrivée du corps à l'Institut médico-légal. En 1902, c'est le docteur Socquet qui officia sur le corps de Reibel. Nul doute qu'aujourd'hui, il aurait pratiqué de manière bien plus perfectionnée, surtout grâce aux approches radiologiques, anatomopathologiques et toxicologiques qui, sans conteste, offrent des éléments enrichissants et déterminants pour le dossier des enquêteurs.

À l'aube de l'autopsie virtuelle, la pratique autopsique traditionnelle demeure une phase essentielle à la manifestation de la vérité. Aucune thèse policière n'est avancée avant les conclusions du légiste.

Nos espoirs se reportent ensuite sur le travail réalisé au sein de l'Identité judiciaire pour l'exploitation des traces papillaires ou au sein d'un laboratoire scientifique pour dévoiler un profil génétique. Ajoutons que, depuis quelque temps, les empreintes odorantes, iriennes ou vocales se sont développées elles aussi, signatures individuelles et uniques. La police judiciaire traditionnelle s'est aussi développée depuis 1902. La téléphonie et la vidéosurveillance sont des atouts majeurs pour l'enquêteur. Au sein de l'Identité judiciaire, la Section des traces technologiques permet d'adapter les investigations policières aux progrès techniques en matière de communication.

Désormais, les téléphones sont disséqués, logés, tracés. Une fois la mémoire téléphonique ravivée, les enquêteurs en apprennent beaucoup sur le propriétaire du mobile. Les techniques de la police technique et scientifique s'immiscent fortement dans l'enquête, mais ne la détrônent pas ; elles la secondent et la confortent ou non dans le scénario à envisager. Les innovations forensiques sont incessantes. Je me questionne sur ce qui, demain, pourra être découvert et nous donnera une longueur d'avance sur le délinquant, du moins pour un temps. Loin d'avoir atteint les limites de la police technique et scientifique, nous testons encore de nouvelles techniques qui nous font avancer et maintiennent notre curiosité en alerte. Les experts télévisés dotés d'une technologie utopiste (ou futuriste, souhaitons-le) n'ont pas mille longueurs d'avance. Même s'ils s'inspirent de la réalité, ils doivent leur succès surtout à l'inspiration des scénaristes.